

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 29					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	12 l. au-dessus	66 deg.	27 pou. 7 lg.		
Midi....	d. au-dessus	00 deg.	27 pou. 0 lgn.	Sud.	Soleil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.		Age.
0 h. m.	0 h. m. 27.	0 h. m.	Premier quart.		14

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 29 juillet 1839.

CE QUE SONT DEVENUES LES ESPÉRANCES DE JUILLET.

Après les journées de juillet, il se rencontra des hommes dont la première pensée fut de tourner à leur profit la révolution que le peuple venait d'accomplir, de trafiquer de sa victoire et de le vendre lui-même à qui voudrait l'acheter. Ces hommes étaient de ceux qui avaient marqué, et le plus marqué, dans l'opposition de quinze ans, des coryphées du libéralisme, parti où chacun portant ses passions, ses vœux, ses dépités, ses espérances et ses convoitises personnelles. Il n'y eut jamais d'union que pour l'attaque, ainsi que les faits l'ont trop prouvé ; renverser la Restauration, c'était là son but, et, ce but atteint, il devait se dissoudre pour jamais, parce qu'il ne correspondait, par le principe de sa formation, à aucune pensée commune de réorganisation sociale, et qu'au fond il n'était qu'une combinaison d'intérêts hostiles à la dynastie établie, aux personnes et aux choses dans lesquelles elle cherchait un appui. Ennemi, non de la royauté, mais de telle race royale, non de l'aristocratie, mais de telle aristocratie, il voulait le pouvoir et les emplois. Les glorieux souvenirs rappelés avec faste, les doctrines généreuses vaguement proclamées, n'étaient qu'un moyen d'agir sur les masses, un prétexte dont les habiles se riaient en secret. Le peuple seul, recueillant en son cœur avec religion le saint nom de liberté, que la tribune et la presse, échos du passé, lui renvoyaient, comme un rocher répercutant la parole humaine, renouait, dans sa foi inébranlable et ses pures espérances, la chaîne un moment brisée des traditions auxquelles se rattache le sort futur du monde. Étranger aux intrigues, aux calculs égoïstes, animé d'un esprit de dévouement sans bornes, prodigue de soi pour assurer aux générations à venir la jouissance des biens que leur destine la Providence, au jour marqué, il accomplit son œuvre, que d'autres, à l'instant même, allaient travailler à ruiner.

Reprendre la frontière du Rhin nécessaire à notre sûreté, en abjurant solennellement toute espèce de conquête ultérieure ; prêter un appui au moins moral aux peuples que notre exemple porterait à tenter de s'affranchir ; étendre ainsi notre influence et augmenter nos forces, en nous créant des alliances fondées sur de communes sympathies et des intérêts communs ; développer au dedans les institutions démocratiques ; améliorer progressivement la condition du peuple ; reconnaître son droit de participer à la confection des lois, à la gestion de ses propres affaires ; rendre l'armée nationale ; telles devaient être naturellement les conséquences de la révolution de juillet.

Que fit, au lieu de cela, le gouvernement nouveau ? Couvrant ses desseins d'un voile trompeur qui les déroba aux yeux de la France, il se glissa, par les souterrains d'une ténébreuse diplomatie, jusqu'aux pieds des despotes européens, pour se faire accepter d'eux aux conditions qu'il leur plairait de lui dicter. Aucune humiliation, aucune insulte, aucun mépris ne lui parut trop dur à supporter, afin d'obtenir ce qu'il désirait si ardemment.

Accueilli d'abord avec défiance et avec colère, il ne se lassait point. La tête baissée, les genoux en terre, il continuait ses supplications et multiplia ses promesses, jusqu'à ce que, séduits ou fatigués, les rois écrivirent sa grâce sur son front, avec leur doigt trempé dans de la boue.

Que se passa-t-il depuis ? ce que l'on devait prévoir.

## UN DUEL AU DÉSERT.

Le caractère arabe, doux et malléable, a cependant un fond d'énergie et de fermeté qui, lorsqu'il s'éveille, peut braver la douleur physique la plus atroce, les traitements les plus rudes ; une obstination qui sait tout endurer avec le stoïcisme le plus impassible. L'homme de ces contrées, pétri pour ainsi dire de sable et de soleil, mais énervé et affaibli par l'action constante du soleil même, se plie facilement à toutes les formes, reçoit avec avidité toutes les impressions. Insouciant de son existence, peu de besoins à satisfaire, il se laisse entraîner au courant d'une vie paresseuse et vagabonde sans se mettre en peine de l'avenir. Ses désirs sont satisfaits, pourvu que la source d'eau qu'il va puiser ne tarisse point.

Réveille cependant le lion assoupi dans son antre, jetez en désordre à cette organisation toute de feu un désir, une passion à satisfaire, et vous verrez l'homme se lever avec tous ses instincts énergiques, vous étonner de sa hardiesse, vous faire frémir d'une terreur qui dégénère souvent en férocity.

Le duel, légué à notre âge par des temps de barbarie où tout était à la pointe de l'épée, bien que rare parmi les populations africaines, ne leur est pas toutefois inconnu. Les dévoués d'une caravane ou celles de l'ennemi à partager après la victoire, la découverte d'une source d'eau que deux tribus disputent se disputent, amènent ces sortes de combats parmi les tribus du désert. Mais une passion qui, dans ces climats brûlants, doit être aussi brûlante que le soleil même, en est la cause prin-

L'abandon de la Belgique à un préfet anglais annonça la résolution de maintenir la France dans les limites que lui assignait le traité de Vienne, espèce de tombeau où dormaient, mais pour se réveiller, notre puissance et notre gloire. La Pologne opprimée brise ses fers ; on sacrifie la Pologne, notre fidèle alliée de tous les temps, à la sanglante ambition du czar. L'Italie croit aux sympathies qu'au premier instant on lui a montrées, elle se soulève contre ses tyrans ; on la sacrifie à l'Autriche. L'Espagne est trompée à son tour ; après avoir feint d'y vouloir soutenir la cause de la liberté, on pactise avec Ferdinand, puis avec Christine, puis, peut-être, secrètement avec don Carlos, par une affinité naturelle d'où naissent des vœux qu'on ne prend plus guère la peine de dissimuler. Partout, et en Suisse spécialement, on seconde avec un zèle croissant de jour en jour la politique absolutiste. Quelque malheureux réfugié se trouve-t-il plus en butte qu'un autre à la haine des souverains par la grâce de Dieu, on se hâte de le chasser, sur la première injonction diplomatique. La police de la sainte-alliance et la police française se donnent la main ; elles ne forment qu'un même réseau qui enveloppe invisiblement toute l'Europe. Ainsi, dans l'ignoble servage où elle est tombée, la France, méprisée des cabinets, méprisée des peuples, pèse moins dans la balance européenne qu'elle n'y pesait à la fin même du règne de Louis XV. Souple et pliante devant quiconque ose lui dire *je veux*, cédant à toutes les menaces, obéissant à tous ceux qui naguère écoutaient ses ordres à genoux, on la force de ramper sous les sceptres que plus d'une fois elle brisa comme de frères roseaux. Gloires de la République et de l'Empire ; gloires immortelles, qu'étes-vous devenues ! Et vous, soldats de la liberté, fiers enfants d'une terre féconde en héros, dormez, dormez là où vous êtes ; si, soulevant le gazon qui recouvre vos os, vous vous levez soudain de la tombe, vos yeux, en se rouvrant, chercheraient la patrie pour laquelle vous mourûtes et ne la trouveraient point.

Abaisés, humiliés au dehors, au dedans on a dépassé, et de bien loin, les limites même où la Restauration s'était renfermée. Le droit de discussion restreint arbitrairement, le droit d'association entièrement détruit, l'institution des gardes nationales faussée dans son principe, la liberté individuelle annulée de fait par les arrestations préventives, le jury dénaturé complètement, et, en outre, un tribunal suprême, érigé pour les besoins de la justice politique, le gouvernement représentatif altéré dans son essence, l'autorité réelle concentrée de plus en plus entre les mains d'un des pouvoirs reconnus et constitués par la charte, le retour aux maximes, à la législation même, aux us et coutumes de la monarchie de Louis XIV, tels ont été les principaux fruits de la révolution de juillet. Est-ce là ce qu'on s'en prometait ? est-ce là ce que voulait le peuple ? Mais quoi ! il s'agit bien de peuple aujourd'hui ! Ne proclame-t-on pas, au sein même des chambres, qu'entre lui et la classe bourgeoise, l'aristocratie nouvelle, seule digne de posséder et d'exercer des droits politiques, on doit élever une barrière insurmontable ? On traitera de lui sans lui ; il n'interviendra en aucune manière dans l'administration et la discussion de ses propres intérêts, confiés exclusivement à ceux qui l'exploitent. D'autres voteront l'impôt qu'il paie ; d'autres feront des lois d'où dépend la pénible vie aux nécessités de laquelle il pourvoit si difficilement à

guerre ne se faisaient entendre parmi eux. Seule, la cavale arabe, conservant encore une partie de ses forces au milieu de cet accablement général, hennissait parfois d'aise et de plaisir, sachant d'instinct qu'elle se rapprochait du but de son voyage. L'œil en feu, la crinière flottante, elle relevait parfois sa tête gracieuse et finement coupée, et semblait fixer son regard sur un objet vague et indéfini, dont la forme à peine saisissable se dessinait pourtant dans le lointain. L'obscurité commençait à planer du côté où était situé l'oasis, tandis que la zone opposée, où le soleil avait déjà plongé, offrait mille teintes capricieuses de rose, de bleu, d'opale, coupées en sens divers par de larges bandes couleur de feu. A cet instant une légère brise, caressant de front la troupe abattue, commença à chasser devant elle les vapeurs suffoquantes de l'atmosphère. Cette brise, bien qu'étant elle-même tout imprégnée de feu, permettait du moins aux poumons de fonctionner plus à l'aise. Aussi, hommes et chevaux, sentant sa vivifiante influence, commencèrent-ils à secouer la torpeur qui les accablait.

Allah ! s'écria le plus âgé de la troupe ; en avant, cavaliers ! Ceux-ci poussant leur cri de guerre suivirent leur chef avec ardeur, et fendant l'espace qui se déroulait devant eux, ils ne tardèrent pas à atteindre le palmier où ils devaient faire leur dernière halte.

L'âge régla le tour des hommes qui se baissèrent au pied de l'arbre d'où sortait un mince filet d'eau. Haletants de leur longue course, ce fut avec délice qu'ils y portèrent la bouche ; mais une fois que la première ardeur de tous fut calmée, que le premier besoin fut satisfait, que les chevaux furent rafraichis, assis sous l'ombrage tutélaire où l'air était plus frais, ou, en dehors du cercle tracé par le feuillage du palmier, revenant à la source, ils y puisaient du creux de la main et en savouraient la dernière goutte avec un sentiment de volupté.

Deux jeunes hommes se distinguaient parmi cette troupe, tous deux robustes, tous deux forts et musculeux. A pen près de la même taille, du même âge, le front haut, l'œil vif et pénétrant, plus d'une fois pendant cette halte ils s'entre-regardèrent avec fierté. Il était facile d'observer qu'une haine mal comprimée se

force de labeur. Le peuple ! à quoi cela est-il bon ? Défiez-vous de lui ; dans le désordre actuel des esprits, il pourrait arriver qu'il crût faire partie de la famille humaine, qu'il en revendiquât les droits. Pour assoupir en lui la pensée, fatiguez son bras par un travail incessant, fixez-le dans une éternelle et passive obéissance. C'est ainsi que vous remonterez aux vrais principes de l'ordre social. Un pouvoir souverain qu'il serait impie d'amoindrir, voire même de contrarier, une aristocratie qui le soutienne, une plèbe qui laboure la terre, exerce les métiers au profit de ses maîtres, voilà le modèle divin d'une société bien ordonnée. A l'œuvre donc ! Et, en effet, on s'est mis à l'œuvre ; et, pour parvenir à la fin que l'on se proposait, on s'est adressé à tous les vils instincts, à toutes les convoitises de l'homme individuel, à toutes les passions égoïstes ; on a semé dans les âmes la corruption, et elle y a germé, et, dans sa croissance gigantesque, elles les a enveloppées comme d'une ombre froide sous laquelle elles se sont pétrifiées.

Cependant, au milieu de cet étrange état d'engourdissement moral et de ténèbres intellectuelles, on a entendu des plaintes lugubres s'élever de tous les points de la France ; c'était le peuple qui criait : J'ai faim ! Mais ses cris se perdaient dans le bruit des somptueuses solennités et des fêtes joyeuses qui voyageaient de palais en palais.

F. LA MENNAIS.

## CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 25 juillet.

Présidence de M. Chinard.

Présents : MM. Falconnet, Guerre, Brossette, Vachon-Imbert, Gros, Acher, Bruyas, Dubost, Dolbeau, Seriziat, Seriziat-Carrichon, Bodin, Gautier, Durand, Terme, Pons, Mermet, Faure-Pecllet, Donet, Tissot, Rambaud, Nepple, de Vauxonne et Barrillon.

La séance est ouverte à six heures et un quart.

Le procès-verbal de la séance du 23 juillet est lu et adopté.

M. Dolbeau, au nom de la commission spéciale de l'abattoir, lit un rapport proposant d'approuver le bail consenti, au nom de la ville, avec les tripiers pour location de certaines parties de l'abattoir (1).

M. Dubost demande si le bail stipule que les tripiers consentent à transporter leurs usines dans l'abattoir, et renonce, de la manière la plus expresse, à exploiter par eux-mêmes ou par des tiers les usines qu'ils occupent actuellement dans l'intérieur de la ville.

M. le maire trouve cette observation extrêmement juste et importante. Il reste entendu que cette clause sera insérée dans le bail.

Les conclusions du rapport, ainsi modifiées, sont adoptées par le conseil.

L'ordre du jour appelle la discussion des rapports présentés en la séance du 3 juillet par la commission des plans d'alignement et nivellement de la ville (2).

Ces rapports comportent plusieurs projets d'alignement ou de nivellement, savoir :

1<sup>o</sup> Rectification du plan du chemin du Greillon ;

2<sup>o</sup> Plan d'un aqueduc souterrain destiné à recevoir et conduire à la Saône toutes les eaux pluviales et ménagères versées par les rues affluentes à une ligne tracée, de l'extrémité occidentale de la rue Bât-d'Argent au bas de la place de la Platière ;

3<sup>o</sup> Plan de nivellement, plan d'un aqueduc souterrain, et

(1) Voir notre numéro du 8 juillet.

(2) Voir notre numéro du 8 juillet.

faisait violence au fond de leur âme. Tous deux cherchaient à se fuir, et ils se rapprochaient malgré eux ; quelque chose de magnétique les attirait l'un vers l'autre, et toutes les fois qu'ils se trouvaient en présence, la mobilité de leurs traits, le jeu des muscles de leur figure, trahissait le sentiment qui les dominait.

Après un repas frugal qui ne dura que peu de minutes, l'heure de repos arriva pour les hommes ; ils s'étendirent pêle-mêle couchés sur le sable, les blessés soignés par leurs compagnons, les chevaux libres de tout lien. De cette dernière halte à la bourgade où se trouvait leur tribu, il y avait encore huit heures de marche ; aussi la troupe se proposait-elle de donner peu de temps au sommeil, et de se remettre en route pour éviter de nouveau la chaleur accablante du jour.

Tout, autour de l'arbre, était calme et tranquille ; seul, le vent qui se jouait parfois dans le branchage du palmier exhalait comme une plainte mélancolique et triste, d'une indéchiffrable harmonie.

Depuis quelques instants le camp était plongé dans le sommeil, lorsqu'une ombre se leva silencieuse, prêta l'oreille pour s'assurer que tout reposait, et se dirigea avec de minutieuses précautions du côté où se trouvaient les chevaux. Il en saisit un par la bride, promena sa main caressante sur la croupe du docile animal, sur sa crinière qui flottait longue et soyeuse, se pencha à son oreille comme pour lui recommander le silence, et, l'entraînant hors de la portée de ses compagnons, il partit au galop.

L'air commençait à rafraichir ; le ciel brillant et étoilé offrait un contraste admirable avec cette teinte du jour, toute rouge ou plombée. Vénus suivait avec rapidité la route qu'avait parcourue le soleil, et la dernière étoile du Scittaire se montrait scintillante et pure de l'autre côté de l'horizon. Le jeune homme, à qui cette étoile servait de guide, était nonchalamment bercé par mille joyeuses images ; aussi, pour une nature comme la sienne, tout était plein de bonheur pendant cette tranquille soirée. Il se laissait emporter au milieu de cet océan de sable, tantôt silencieux, tantôt se parlant à lui-même, ou adressant

diverses modifications locales dans le nouveau quartier du Palais de-Justice.

Ces plans sont successivement adoptés par le conseil après une discussion sans intérêt.

M. Falconnet, au nom de la commission des plans, lit un rapport proposant :

1° De fixer à huit mètres la largeur de la rue de la Boucherie-Saint-Georges, en soumettant au reculement le côté oriental de cette rue ;

2° D'agrandir la place Trion par une anticipation sur deux de ses côtés.

L'honorable rapporteur développe les motifs de ces deux propositions.

Le conseil approuve immédiatement le plan proposé pour la rue Boucherie-Saint-Georges.

Une discussion s'engage sur le projet d'agrandissement de la place Trion.

M. Barrillon pense que cet agrandissement est insuffisant ; il a probablement pour but de créer une place favorable à l'établissement d'un marché aux bestiaux, et ce but est louable sans doute ; mais les dimensions proposées sont trop resserrées, elles ne sauraient suffire pour un marché ; il faudrait un espace quadruple peut-être de celui qu'on veut créer. Il conviendrait donc d'anticiper davantage. Il est d'autant plus opportun de faire cette anticipation en ce moment, qu'il paraît, d'après le plan présenté, que ces terrains sont nus, à l'exception d'une seule maison qu'on dit même être inachevée. On achètera donc à bas prix encore maintenant, et dans quelques mois peut-être, alors qu'on reconnaîtra l'évidente nécessité d'agrandir davantage la place Trion, cet achat sera considérablement plus coûteux.

Au reste, comme cette affaire est grave, et que l'heure avancée ne permet guère de la discuter, M. Barrillon propose de renvoyer la continuation des débats à la séance prochaine ; ce renvoi sera d'autant plus avantageux que chacun pourra, dans l'intervalle des deux séances, examiner les lieux et former sa conviction.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à huit heures et demie.

Dans sa séance du 24 juillet, la chambre des pairs a entendu un rapport de M. le baron Mortier qui conclut à l'adoption du projet de loi destiné à autoriser le département du Rhône à contracter un emprunt de 500,000 f. pour l'achèvement du Palais-de-Justice. Il résulte de ce rapport que cet édifice, dont la dépense n'avait pas été évaluée dans le principe à plus de deux millions, est estimé aujourd'hui devoir en coûter cinq, pourvu qu'il n'y soit pas encore ultérieurement ajouté quelques nouveaux chapitres de dépenses imprévues.

Dans la même séance, la chambre a adopté la loi qui autorise un autre emprunt de 700,000 f., par le même département, pour l'achèvement de ses routes départementales.

Toutefois, ce vote n'a pas passé sans que M. Dubouchage ait fait entendre de judicieuses et énergiques observations sur la facilité avec laquelle les départements grèvent le principal de leurs contributions de centimes additionnels. Il a fait remarquer, notamment à l'égard du département du Rhône, qu'il est déjà chargé de 102 1/2 de ces centimes, et qu'il serait bien temps de s'arrêter dans une voie si ruineuse pour les contribuables.

Le comité de l'opposition de gauche, chargé de préparer par une enquête l'examen de la question de la réforme électorale, se compose de MM. Odilon Barrot, de Sade, de Golbéry, Isambert, de Tracy, Carnot, de Tocqueville, Corcelles et Gauthier de Rumilly, membres de la chambre des députés. Le comité se réunit tous les matins chez M. Odilon Barrot.

On dispose avec une étonnante facilité de la liberté individuelle. Tout à l'heure beaucoup de personnes attendaient qu'il leur fût permis de traverser le pont Tilsitt dont on enlevait les pièces de bois qui ont servi hier au feu d'artifice, lorsqu'un homme en blouse, voyant quelques dames passer le pont en compagnie d'un homme décoré, fit quelques observations, et demanda que le passage fût livré à tous ; sur cette simple demande, il fut conduit par le décoré, sans aucune intervention de la garde, au poste des Célestins, et de là envoyé à l'Hôtel-de-Ville ; en sorte qu'il a dû traverser la moitié de la ville escorté de quatre fusiliers, comme un malfaiteur.

Nous apprenons qu'à l'audience du maire, il a été rendu à la liberté ; mais nous ne pouvons nous empêcher de déplorer que la liberté individuelle soit ainsi subordonnée au caprice du premier venu.

Les anniversaires se sont écoulés froidement à Lyon ; tout s'est borné, comme par le passé, à des démonstrations officielles. — Le 27, on a célébré à l'église Saint-Jean un ser-

des mots d'encouragement et de gratitude à l'animal qui le conduisait. Lorsque celui-ci suivait une marche moins rapide, le jeune homme répétait alors quelque refrain d'amour, et sa voix accentuée et sonore modulait avec abandon :

« L'étoile du soir est moins belle que celle qui a su me charmer ; heureux celui qui peut fixer ses yeux sur les yeux de l'objet qu'il aime, et s'enivrer de sa parole chérie ! »

Le cavalier était déjà à moitié de sa course, lorsque la petite troupe endormie sous le palmier commença à se réveiller. Il ne fallut pas long-temps à l'œil jaloux du jeune homme qui était resté dans le camp pour s'apercevoir que celui pour qui il se sentait tant de haine ne s'y trouvait plus. A l'empreinte laissée par les pieds du cheval sur le sable, il reconnut qu'il avait été précédé vers l'oasis. Bondissant de rage, il s'élança sur son agile cheval et fendit l'espace comme l'éclair.

Dans l'intervalle de quatre heures, le ciel avait déjà accompli une partie de la révolution diurne ; les constellations se succédaient l'une à l'autre dans une admirable harmonie ; mais les pensées du jeune homme ne s'arrêtaient à aucune image gracieuse ; son cœur avait de rapides pulsations et des débordements de haine qu'il ne pouvait maîtriser. Sa parole, autrefois si caressante pour l'animal qu'il montait, était devenue saccadée et brusque, et celui-ci, comprenant la passion de son maître, faisait d'incroyables efforts pour satisfaire une impatience qu'il n'était donné à nul pouvoir ici-bas de contenter.

Aussi fraîche que la rosée du matin, aussi pure qu'un sourire de verge, aussi douce qu'un premier rêve d'amour, la jeune Nedhy se tenait rêveuse et nonchalante au bord du sentier qui conduisait au puits de la bourgade, et son cœur palpitait souvent de joie au récit qui lui faisait le jeune homme détaché le premier de la troupe qui s'en revenait à l'oasis, de la périlleuse expédition à laquelle il avait assisté. Le soleil n'avait pas encore paru à l'horizon, mais il colorait déjà d'une teinte de rose tous les lieux environnants. Le front de la jeune fille resplendissait parfois d'une joie pure et enfantine ; parfois une pensée amère semblait traverser les doux rêves dont elle se bercait, et voilait son regard de tristesse et d'effroi. Debout près d'elle, l'intrépide-

vice funèbre ; les autorités civiles et militaires y assistaient. Le 28, revue de la garnison, et le soir feu d'artifice.

On n'a certes perdu dans notre cité patriotique ni le souvenir de juillet, ni ses héroïques inspirations ; mais le gouvernement s'est attaché à étouffer partout l'enthousiasme, et il a eu l'art d'y parvenir. Les populations le laissent complètement isolé dans toutes les cérémonies publiques.

HUITIÈME LETTRE D'UN FABRICANT.

Nous sommes informés que les courtiers en soie ont demandé et attendent depuis long-temps de M. le ministre du commerce l'ordre de poursuivre par des moyens plus actifs que par le passé les courtiers libres. Nos hauts et puissants seigneurs du courtage, tombés et déchus malgré la sainte et inique loi du privilège, ne se rappellent donc plus les répugnances qu'ils soulevèrent dans le commerce et la fabrique, lorsqu'ils envoyèrent la police chez d'honnêtes pères de famille qui travaillent et gagnent leur vie par les mêmes moyens qui les mènent à la fortune. Si le courtage est honorable pour les courtiers privilégiés, il l'est également pour les courtiers libres. Ces derniers n'ont pas besoin de la loi pour être bien reçus du marchand de soie et bien accueillis du fabricant.

Messieurs les courtiers semblent avoir oublié tous les faits : le passé et le présent. Eh bien ! nous, nous nous rappelons encore que des domiciles furent violés, que des perquisitions y furent faites, et à la suite de ces actes de brutalité, dignes d'une autre époque, trois courtiers furent poursuivis, condamnés pour avoir, en différentes opérations de soie, servi d'intermédiaire à des maisons de fabrique qui repoussent les courtiers privilégiés et ne veulent pas s'en servir.

Les courtiers libres furent condamnés à 1,350 fr. d'amende ; mais une remise leur en a été faite, et ils n'ont payé que 300 fr.

Nous devons le proclamer bien haut, le pouvoir, en cette circonstance, a compris sa mission ; il a voulu, en réduisant l'amende de 1,350 fr. au chiffre minime de 300 fr., donner satisfaction au commerce et à l'industrie, et faire comprendre aux hommes du privilège que le droit qu'ils exercent n'en est plus un aujourd'hui, qu'il est généralement repoussé, que la loi est tombée en désuétude, et qu'ils aient à se familiariser avec le frotement des hommes que leur aptitude et leurs connaissances appellent au courtage des soies.

Ici apparaît une vérité qui frappe tous les esprits. Cette vérité est appelée à réhabiliter l'homme et à lui faire rendre ses droits et sa dignité en effaçant de nos chartes et de nos codes l'inique et cruelle loi qui lui dit : Tu n'as pas telle somme d'argent, tu ne seras pas électeur municipal, tu ne participeras pas à l'élection du député qui doit te représenter aux assemblées législatives pour y défendre et réclamer les droits méconnus ! Tu n'as pas assez d'argent, tu ne seras pas courtier, agent de change, etc. etc. ; tu n'es pas assez riche. Eh bien ! nous qui le sommes, nous te proclamons incapable, sans esprit, sans talent, et nous te sommons, au nom de la loi que nous avons faite, de te retirer et de t'effacer devant nous.

Cet état de choses est l'état présent. Combien de temps durera-t-il ?

Beaucoup de gens croient encore aujourd'hui, dans notre bonne France, que la révolution de 89 a fait disparaître tous les abus et toutes les iniquités du bon vieux temps, que la révolution de juillet a achevé de les effacer. L'erreur est grande ! 89 emportant dans sa marche la monarchie du droit divin et élevant sur ses ruines vermoulues la république, l'aristocratie et les privilèges disparurent ; mais plus tard Napoléon ressuscita les privilèges, et la Restauration aida à cette œuvre.

La révolution de juillet vint de nouveau briser la monarchie, et renvoyer à l'exil une famille que la France avait déjà chassée deux fois ; mais ses résultats ont été presque nuls. Nous voyons encore debout des abus et des privilèges odieux ; espérons qu'ils ne sont là que pour servir de leçon aux peuples ; debout encore, ils crient à la génération présente d'achever l'œuvre régénératrice de nos pères.

Je reviens à mon sujet. L'argent ne donne ni l'intelligence ni l'instinct des affaires, et tel qui peut acheter une place de courtier ne trouvera pas dans le pli de l'ordonnance royale toute la capacité, tout le savoir dont il aura besoin, pour exercer le courtage des soies ; son aptitude lui serait sévèrement contestée, s'il était soumis à un conseil spécial qui exigeât de lui les connaissances nécessaires et une étude des soies grèges et ouvrées.

Les choses ne se passent pas ainsi : se fait courtier qui veut ; maintenant il y a toujours des charges à vendre, il ne manque que des acheteurs riches et assez hardis pour user les payer 120,000 f.

MM. B., C., R. viennent de vendre. Nous apprenons sur plusieurs autres charges se proposent ; ainsi donc mutation sur

cavalier, animé un instant par le souvenir des dangers qu'il avait courus, n'avait pas tardé à retrouver au fond de son cœur un autre langage ; des paroles d'amour se pressaient rapides sur ses lèvres, et Nedhy écoutait avec ravissement les modulations de cette voix qui trouvait en elle un doux et rapide écho.

Ils étaient près de mettre fin à cette entrevue intime, quand l'œil farouche du second cavalier plongea sur eux. Les deux hommes se mesurèrent un instant avec une rage concentrée, et tout un passé de jalousie et de haine se peignit sur leur figure bouleversée ; dans le regard qu'ils échangeaient, il n'aurait pas été possible de voir sans frissonner l'immense désir de vengeance qui les animait tous deux, la soif de sang qui les dévorait. Tous les mauvais instincts du désert luttèrent dans le sein de ces deux hommes, et la nature africaine se réveillait en eux, implacable et sauvage, sans merci, sans pardon !

Les rivaux s'étaient compris sans se le dire, un défi à mort avait été rapidement échangé entre eux. Retirés au bord du désert, ils s'assirent sur le sable, à la manière des Arabes, tout près l'un de l'autre, le regard tranquille, la figure impassible ; chacun prit à sa mince ceinture le poignard recourbé qui y pendait et fixa l'œil sur son adversaire. Celui que le sort avait favorisé appliqua le premier son arme sur la cuisse nue de son rival, et lui ouvrit les chairs jusqu'au genou. Le sang jaillit avec abondance de cette première blessure, sans que la contraction d'aucun des muscles du visage du patient eût révélé la moindre douleur, sans qu'aucune émotion eût trahi le moindre mouvement de faiblesse.

Tahib, bien ! dit-il avec indifférence ; puis il rendit le coup à son rival qui le reçut avec la même impassibilité.

Tahib ! fut la réponse de celui-ci, et une seconde blessure faite et reçue suivit bientôt cette courte exclamation arabe.

La brise qui traversait l'oasis, rafraîchie sous l'ombrage des palmiers, soufflait douce et vivifiante, et se perdait dans le désert ; mais les deux adversaires, indifférents à cette harmonie matinale qui s'échappait de tous les creux de la vallée, s'animaient de plus en plus à la vue du sang qui s'épandait à leurs côtés. Suivant avec une atroce et rigoureuse exactitude les lois de ce duel à mort, ils ne s'étaient encore fait aucune blessure dangereuse, et toutes celles qui se succédaient avec régularité

mutation, toujours des hommes nouveaux. Voilà comment les fabricants, après avoir enrichi les courtiers les uns après les autres, sont récompensés de leurs bons offices ; leur confiance, qui reposait sur des hommes qui avaient l'habitude de leurs maisons, qui étaient parvenus à mériter cette confiance, doit se reporter sur tel courtier qui, quinze jours avant, vendait peut-être du chanvre ou de l'indigo.

Le pouvoir ne s'inquiète jamais que de sa conservation, qu'il imagine des lois. Il crée des privilèges pour y placer ses créatures ; mais il devrait s'inquiéter aussi de savoir si ces créatures sont aptes aux affaires auxquelles il les destine. La loi qui a créé les courtiers aurait dû au moins exiger que le marchand de chanvre, aussi bien que le banquier, qui veulent se faire courtiers, fissent un apprentissage sérieux chez nos moulins les plus distingués du Midi, etc., pour apprendre à connaître les différentes qualités des matières premières, à reconnaître des organes, des trames, les travaux de la filature ; nous alors nous aurions des hommes capables et instruits, nous ; sans la matière qu'ils sont appelés à traiter.

Connaissant nos besoins, ils nous remettraient deux, trois, quatre échantillons, et nous ne serions pas obligés d'en faire remettre quinze, vingt et souvent bien davantage avant d'avoir rencontré ce qu'il nous faut. De la sorte, ils ne nous feraient pas perdre notre temps pendant deux ou trois jours tous les fois que nous avons besoin d'acheter une balle d'organine ou de tramé.

Lorsque le privilège aura disparu, le chiffre des courtiers libres s'établira lui-même, il ne s'élèvera qu'autant que l'industrie prendra de l'accroissement et de l'extension. Lorsque nous serons là, il n'y aura que des extinctions ; alors les charges ne seront plus vénales, chacun se placera à son gré ; plus d'entraves, plus de gêne.

Nous devons aussi exprimer ce que nous avons souvent pensé et reconnu, c'est que le moulinier est sérieusement froissé, pour ne pas dire victime, dans l'état de choses actuel, et nous éprouvons pour lui une peine que nous ne devons pas dissimuler davantage.

Nous reconnaissons que cet état de choses ne peut se prolonger. Il y a assez long-temps que le commerce et l'industrie s'élèvent contre la loi du privilège qui a créé les courtiers, il est temps enfin qu'ils fassent entendre leurs réclamations et leurs griefs au pouvoir. Nous nous félicitons d'apprendre que le commerce et la fabrique de Lyon vont, à ce qu'on nous assure, s'entendre avec les chambres de commerce de Marseille et des autres principales villes de France pour adresser ensemble leurs pétitions à la chambre des députés, qui reproduiront celle de Marseille, qui déjà a reçu les honneurs de la tribune et donné lieu au remarquable rapport de M. Corne, qui ne demandait rien moins que l'abolition du privilège des courtiers.

Une erreur s'est glissée hier dans la composition de la note que nous avons donnée sur la foire de Beaucaire. L'auteur de cette note nous adresse la lettre suivante :

Lyon, le 29 juillet 1839.

Monsieur,

Dans l'article que vous avez inséré hier dans votre journal, un membre de phrase a été supprimé, de sorte que ce n'est plus la pensée que je voulais exprimer.

Vous donnez une affirmation, tandis que ce n'est qu'un doute. Veuillez la rectifier ainsi, afin que l'on ait une juste idée des faits :

« Les laines pourront se sentir de la lenteur des affaires ; cependant on n'espère pas de baisse dans les prix, parce que les laines ayant payé fort cher les toisons, ils ne pourront se décider facilement à diminuer leurs prétentions. »

Agrez, etc.

H. V. E.

Paris, 27 juillet 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Ce matin à six heures, le canon des Invalides, fidèle au programme des fêtes de juillet, a annoncé le neuvième anniversaire de la glorieuse insurrection. Le matin, dans les églises, a été célébré un service funèbre pour les victimes des trois journées. En même temps a commencé le pèlerinage de la population parisienne aux tombeaux de la rue Froid-Manteau, du Louvre et du marché des Innocents.

Les tombes de la rue Froid-Manteau, peu nombreuses comme on sait, sont couvertes d'un autel funéraire fort mesquin, placé au milieu d'un dais formé de quatre poutrelles et d'une bande de serge noire. On entre par la porte qui est en face du Musée ; on traverse les pierres accumu-

à de courts intervalles étaient suivies de leur exclamation favorite et d'un ricanement infernal.

Rarement, dans ces sortes de combats, un des deux adversaires échappe à la mort. Victimes de leur nature vindicative, ils supportent la douleur avec une audace effrayante, avec un stoïcisme plus qu'humain ; ne s'écartant en aucune manière des lois qui régissent ces duels, aucun des combattants ne cherche à trahir son rival par un coup imprévu. Comme ils se rendent haine pour haine, ils se rendent aussi blessure pour blessure, mais avec loyauté. L'Arabe, qui atteint alors le plus haut degré du sublime dans l'horrible, conserve toujours, au milieu même de son effervescence, le caractère d'impassibilité qui le distingue et qui fait de lui un être à part. Dominé par un sentiment qu'il ne peut maîtriser, et qui seul parle en lui dans ces moments de lutte, il est indifférent aux frémissements de sa chair labourée par le poignard ennemi ; la vue du sang de son rival semble rafraîchir le sien et lui donner la force nécessaire pour endurer ce long martyre.

Les deux adversaires s'étaient déjà fait plusieurs blessures. Epuisés par la perte de leur sang, fatigués de leur course de la veille, ils commençaient à se porter des coups plus faibles, mais plus dangereux. L'instinct de la vie se réveillait en eux, l'un ne trouvait la conservation de son existence que dans la mort instantanée de l'autre, mais il ne pouvait arriver au cœur de son ennemi qu'après une neuvième blessure qu'il avait faite et reçue. Le mot fatal qui marquait les coups dont ils faisaient échange avait déjà retenti neuf fois, lorsque l'image ravissante de Nedhy, parée de ses seize ans, de sa fraîcheur, de toute sa candeur virginale, s'offrit à l'imagination de son amant ; la force qu'il avait abandonné un instant lui revint alors tout entière ; il dirigea son arme droit au cœur de son rival, mais la mort ne fut pas assez prompte chez ce dernier pour qu'il n'eût point le temps d'en tirer vengeance.

Les cavaliers, en retournant sous leurs tentes, eurent à ramasser deux cadavres aux limites du désert.

Nul ne connut la cause de ce duel. Nedhy seule se souvint des longues tresses et pleura long-temps sur le corps de son amant.

(Journal de Smyrne.)

lées en cet endroit à cause des constructions inachevées du Louvre; on passe vis-à-vis les tombes sans s'arrêter, et tout près d'un corps-de-garde d'infanterie, improvisé pour la circonstance, et on sort par la rue Froid-Manteau. Les gardes municipaux, en grande tenue, sont assez nombreux autour de cet appareil.

Au Louvre on a fait plus de frais. Les tombes sont entourées de clôtures tendues de noir et ornées de drapeaux tricolores. Ces clôtures forment ainsi trois côtés, dont un se trouve parallèle avec la façade du Louvre. A la place de la quatrième clôture absente, s'élève une haute pyramide tronquée, dont la base est formée de gradins, et dont le sommet se termine par des ornements funèbres. De chaque côté se dresse une pyramide plus petite.

La façade de Saint-Germain-l'Auxerrois est cachée par des draperies noires, portant, comme tous les monuments improvisés sur les tombeaux, les chiffres des 27, 28 et 29 juillet 1830.

Les sépultures du marché des Innocents n'offrent rien de remarquable qu'une nuée de sergents de ville fort sales et fort insolents, qui empêchent le monde d'approcher à une distance de vingt pieds. Nous n'avons pu deviner le motif de cette singulière consigne, contraire à celle qui s'observe aux autres lieux de station.

Les visiteurs aux tombeaux sont plus nombreux que l'an dernier. On remarque surtout un très-grand nombre d'ouvriers. Plusieurs corps de métiers ont envoyé des députations déposer des couronnes d'immortelles sur les sépultures, et ces pieux hommages se sont accomplis dans le plus grand calme.

A quatre heures, nous avons rencontré plusieurs hommes portant un crêpe au bras, et précédés d'un tambour de la garde nationale. Ils allaient faire leur station aux champs de repos des martyrs de la liberté. Un d'eux, marchant près du tambour, tenait dans ses mains un grand drapeau tricolore, orné de crêpes et d'immortelles, et sur lequel on lisait ces mots: « Les porteurs de la halle aux pommes de terre à leurs camarades, morts en combattant les 27, 28 et 29 juillet 1830. »

Voici le compte exact des opérations de la caisse d'épargnes de Paris pendant les six premiers mois de 1839 :

	Dépôts.	Remboursements.
En janvier,	3,340,107 f.	2,005,000 f.
février,	2,449,097	2,662,500
mars,	2,202,617	3,935,500
avril,	2,161,203	2,338,000
mai,	2,177,234	1,749,000
juin,	2,370,799	1,800,000
<b>Totaux,</b>	<b>14,701,057 f.</b>	<b>14,490,000 f.</b>

Partant, les dépôts n'ont dépassé les remboursements, pendant ce semestre, que de la modique somme de 211,057 f.

Voici que le réveil a sonné pour les actionnaires des journaux à 40 fr. La Presse, qui fut la première feuille quotidienne constituée sur cette faible base, s'écroule la première, et nous ne doutons pas qu'elle ne soit suivie, dans sa déconfiture, de toutes les feuilles établies dans les mêmes conditions. C'était un résultat auquel il fallait s'attendre, quelque bonne envie qu'on eût de soutenir les journaux au rabais; c'était une conséquence inévitable à laquelle on était d'abord conduit par des chiffres comme au résultat d'une soustraction. Les chiffres ne sont pas élastiques, et c'est là leur défaut. On a vu, dans divers comptes-rendus, que chaque numéro d'un journal quotidien revient à 43 f. par an, non compris les frais de rédaction qui, dans une bonne administration, ne peuvent pas rester au-dessous de 150 fr. par jour. Il y a tel feuilleton qui se paie à lui seul plus que cela.

On comprend aisément, comme il a été prouvé dans le principe, que, plus il y a d'abonnés à 40 f., plus il y a de perte; ce fait n'a cependant lieu que jusqu'à un certain nombre d'abonnements. La perte se couvre à 16 ou 18,000 par la composition des frais décroissants; mais, s'il n'y a plus de déficit, il n'y a qu'une ombre de bénéfices, attendu qu'à 20,000 abonnés il devient nécessaire de faire deux compositions et renouveler souvent le caractère d'imprimerie. Il n'y a donc en ce genre que des prospérités factices.

Une assemblée générale des actionnaires de la Presse a eu lieu samedi dernier pour s'entendre sur la liquidation de ce journal.

Aussitôt après la formation du bureau, la parole a été donnée à M. Dujarrier, qui, en sa qualité de censeur, et au nom de la commission de censure, a donné lecture d'un rapport dont les conclusions, fondées sur les termes de l'acte de société, tendaient à la dissolution de la société.

A l'appui de cette proposition, la commission a fourni, à l'aide de quelques chiffres, des preuves plausibles de la nécessité d'une dissolution. L'état de la situation, tel qu'elle a dû le présenter aux actionnaires, se résume ainsi qu'il suit :

Du 1er juillet 1836, date de la fondation de la Presse, au 1er juillet 1839, trois ans, il a été absorbé 426,128 f. 25 c., non compris 100,000 f. d'actions industrielles. Sur le reliquat de 169,871 f. 75 c. existant au 1er juillet courant, 126,261 f. appartiennent aux abonnés comme représentant les avances reçues sur les abonnements non expirés.

Les recettes d'annonces pour 1839 présentent, sur 1838, une diminution d'environ 55 0/0. Les frais de rédaction présentent, au contraire, une augmentation de 35 0/0.

L'amélioration espérée de l'augmentation d'abonnement décidée le 25 mars dernier, a été rendue nulle par le rétablissement des remises aux intermédiaires et par le prélèvement des droits de rédaction de M. de Girardin.

Enfin, les pertes éprouvées par la société, qui se sont élevées à 103,714 f. pour les six premiers mois de 1836, à 224,795 f. 79 c. pour 1837, et qui, en 1838, s'étaient réduites à 27,350 f. 18 c., sont remontées, en 1839, à 67,879 f. 71 c. pour six mois seulement.

En présence de ces faits et de l'article de l'acte de société qui dispose qu'en cas de perte des deux tiers du capi-

tal social, tout actionnaire pourra demander la dissolution de la société, il n'y avait pas à hésiter. Aussi les actionnaires ont-ils voté la dissolution à l'unanimité.

Le Courrier français annonce que l'ordonnance sur les sucres coloniaux est prête, et que cette ordonnance, qui les dégrèvera de 16 fr. 50 c., paraîtra le lendemain de la clôture de la session.

Les élèves de l'école de droit de Grenoble ont récemment signé une adresse aux élèves des écoles de Paris, à l'occasion de la démarche de ces derniers auprès du garde-des-sceaux, après la condamnation de Barbès par la cour des pairs. Nous recevons aujourd'hui des élèves de l'école de médecine de Montpellier l'adresse suivante :

Aux élèves des écoles de droit et de médecine de Paris.  
« Chers camarades,

La grande et belle manifestation que vous avez faite en faveur de Barbès vous a mérité l'estime de tous les amis du peuple. L'abolition de la peine de mort en matière politique est une conquête de la civilisation moderne; et par deux fois, en 1830 et aujourd'hui, vos prédécesseurs et vous, avez eu le bonheur d'en demander la réalisation. Cela est d'un bon exemple, et les cœurs des élèves de l'école de médecine de Montpellier ont tressailli de joie et de bonheur en vous voyant proclamer et défendre les droits sacrés de l'humanité, que le pouvoir allait méconnaître.

Aussi éprouvons-nous le besoin de vous dire, à la face du pays, combien nous nous associons à tous les efforts que vous avez tentés, à toutes les démarches que vous avez faites; combien nous nous félicitons, dans l'intérêt de la morale publique, que vous ayez si bien compris et exprimé ce qu'étaient en droit d'attendre de vous la cause de la civilisation et les sentiments sympathiques que doit inspirer à tout homme de cœur ce noble caractère du malheureux condamné.

Honneur à vous, camarades! comptez sur notre vive reconnaissance et sur notre sincère admiration.

(Suivent 250 signatures.)

En annonçant la défection du capitain-pacha, une lettre de Constantinople, en date du 8 juillet, publiée par la Gazette d'Augsbourg, ajoute que cette défection a été presque ouvertement favorisée par l'escadre française. Non-seulement l'amiral Lalande a laissé sortir la flotte après la déclaration expresse du capitain-pacha qu'il irait se mettre à la disposition de Méhémet-Ali, mais il lui a conseillé d'aller à Rhodes, pour se mettre de là en communication avec le pacha d'Egypte. Le même correspondant ajoute que Hafiz-Pacha aurait reçu l'invitation de la part du capitain-pacha de suivre son exemple, et de joindre Ibrahim; mais il a refusé. L'amiral turc a déclaré au divan qu'il ne voulait recevoir aucun ordre de Chosrew-Pacha, l'ennemi de son maître, qu'il avait empoisonné, et que Méhémet-Ali seul était encore le protecteur de l'islamisme. Le divan, qui est en permanence, a fait encore une tentative pour retenir l'amiral, en lui envoyant des documents prouvant que Mahmoud est mort d'une mort naturelle. En même temps, lord Ponsomby a invité le capitaine Walker à quitter la flotte turque, si le capitain-pacha persistait dans sa trahison.

DOUANES.

Circulaire de M. le directeur de l'administration des douanes, du 23 juillet.

D'après l'art. 4 de la loi du 5 juillet 1836, des ordonnances du roi peuvent déterminer les bureaux ouverts au transit ou à l'importation et à l'exportation de certaines marchandises, sauf les restrictions d'entrée prononcées par l'art. 22 de la loi du 28 avril 1816.

Je transmets avec la présente une ordonnance du roi, en date du 7 de ce mois, rendue en exécution de cette disposition.

L'art. 1er ouvre le bureau de Saint-Blaize, département de l'Ain, à l'importation des marchandises désignées par l'art. 20 de la loi du 28 avril 1816, et par l'art. 8 de la loi du 27 mars 1817.

L'art. 2 sanctionne, en ce qui concerne les bureaux d'Armentières et d'Evranges, les dispositions relatives au transit qui avaient été mises provisoirement en vigueur en vertu de décisions ministérielles. Il porte, en outre, que le bureau de Jougue, déjà ouvert au transit des marchandises non prohibées, est ajouté aux bureaux marqués de deux astérisques au tableau no 2 annexé à la loi du 9 février 1836. Le commerce aura donc désormais la faculté de diriger aussi sur ce bureau les marchandises prohibées admissibles au transit.

Aux termes de l'art. 4, les laines en masse, soit brutes, soit peignées, pourront être importées, sans limitation de quantités, par les bureaux de Lanouvelle, Lauterbourg et Condé par Bonsecours.

Les art. 4 et 6 disposent que les bureaux de Sarreguemines et de Porto-Vecchio sont ajoutés, le premier, aux bureaux qui ont été désignés par l'ordonnance du 31 octobre 1836, pour l'importation, au droit de 5 %, des grandes peaux brutes sèches, d'origine européenne; le second, à ceux que désigne l'art. 5 de la loi du 21 avril 1818, pour l'admission de certaines marchandises dans l'île de Corse.

Enfin, l'art. 5 lève, à l'égard de l'acide borique, la restriction spéciale d'entrée établie par la loi du 27 juillet 1822. Ce sel pourra dorénavant être importé par tous les bureaux ouverts à l'admission des marchandises payant plus de 20 fr. par 100 kilogrammes. Pour faciliter aux employés les moyens de le distinguer des autres sels chimiques, je vais indiquer ses caractères et ses propriétés. Il se présente à l'état solide; il est blanc et en paillottes nacrées plus ou moins prononcées. Dissous dans l'eau bouillante, il rougit le papier de tournesol. Cette dissolution encore chaude étant traitée par le carbonate de soude, il y a effervescence par suite du dégagement de l'acide carbonique et formation du borax. Ce dernier sel a une saveur douceâtre, tandis que l'acide borique en a une amère et légèrement acidulée.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 26 juillet.

RAPPORT DES PÉTITIONS.

M. DE GOLBÉRY, rapporteur, a la parole :  
« Des légionnaires des divers départements demandent à être payés des retenues faites sur leur traitement de 1814 à 1820. »  
— Renvoi au président du conseil.

M. AUGUIS, autre rapporteur, a la parole :  
« Le sieur Delbrel, ancien député de la Convention, à Choisy, demande à être récompensé des services qu'il a rendus à l'Etat et à être indemnisé des pertes que les ministères de la Restauration lui ont fait éprouver. »

La commission propose le renvoi à M. le président du conseil et à M. le garde-des-sceaux.

M. DUPRAT demande, en outre, le renvoi à M. le ministre de l'intérieur.

Ce triple renvoi est ordonné par la chambre.

M. LÉBOEUR, autre rapporteur, à la parole :

« Les délégués de l'industrie cotonnière de l'Ouest, à Paris, prient la chambre de vouloir bien prendre des mesures pour faire cesser l'état de souffrance dans lequel se trouvent les établissements cotonniers des départements de l'Est. »

La commission propose le renvoi aux ministres du commerce et des finances.

Après une discussion sans importance, le double renvoi est ordonné.

M. PASCALIS, autre rapporteur, a la parole :

« Des habitants de la commune du Nans (Var) demandent une diminution des charges qui sont imposées à cette commune en vertu de l'art. 106 du code forestier. »

« Des habitants de la commune de Pourrières (Var) demandent la révision de l'art. 72 du code forestier, comme imposant de trop lourdes charges aux communes. »

La commission propose le renvoi de ces pétitions au ministre des finances. — Ce renvoi est ordonné.

M. PASCALIS continue son rapport :

« Des habitants de la ville de Paris proposent des modifications à la législation relative à la contrainte par corps. »

M. le rapporteur conclut à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est prononcé.

M. DAGUENET monte à la tribune pour rapporter les nombreuses pétitions relatives au canal des Pyrénées. Les pétitionnaires demandent que l'on s'occupe activement de la continuation du canal.

M. le rapporteur propose le renvoi au ministre des travaux publics.

La chambre prononce le renvoi.

M. MEILHEURAT, autre rapporteur :

« Les sieurs Quirand, Carrière, Soumier, Deschamps et de Gaja demandent la remise en vigueur du décret du 29 janvier 1811, concernant les enfants trouvés. »

M. le rapporteur propose le renvoi au ministre de l'intérieur.

Ce renvoi, appuyé par M. A. Passy, est prononcé par la chambre.

« Le sieur Fages, à Carcassonne, demande à être indemnisé des pertes que le blocus du Mexique lui aurait fait éprouver. »  
— Ordre du jour.

« Des instituteurs communaux de la Seine-Inférieure demandent que la diminution de la retenue faite sur le traitement des instituteurs communaux soit augmentée, et qu'une pension de retraite leur soit accordée après trente ans de services. »  
— Ordre du jour.

La séance est levée à cinq heures.

M. LE PRÉSIDENT annonce que la chambre sera convoquée à domicile pour sa prochaine séance.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 27 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

A deux heures et demie, la séance est ouverte. Après l'adoption du procès-verbal, le ministre des travaux publics présente le projet de loi sur les ports récemment adopté à la chambre des députés.

M. VILLEMEN, ministre de l'instruction publique, présente :

1° Le projet portant demande d'un crédit de 110,000 f. pour les souscriptions à des travaux scientifiques;

2° Un autre projet portant crédit de 150,000 f. pour frais arriérés d'impression et de travaux historiques, imputables savoir : 50,000 f. sur l'exercice de 1839 et 100,000 f. sur l'exercice 1840.

Ces projets ont été adoptés par la chambre des députés.

La chambre se retire ensuite dans ses bureaux pour examiner les projets de loi relatifs :

1° A une pension accordée à un matelot anglais;

2° A divers crédits supplémentaires et extraordinaires ouverts au ministère des finances pour les exercices 1838 et 1839;

3° Aux modifications qui pourraient être apportées aux cahiers des charges des chemins de fer;

4° A l'ouverture d'un crédit de 850,000 f. pour les expéditions du Mexique et de Buenos-Ayres en 1838;

5° A l'ouverture d'un crédit pour les réparations de la cathédrale de Chartres;

6° A l'ouverture d'un crédit pour le traitement d'un directeur de l'administration des cultes.

La séance est suspendue pendant quelques instants.

A la reprise de la séance, M. le président annonce que les bureaux ont nommé la commission de la loi des recettes.

1er bureau, M. Odier. — 2e bureau, M. le comte de Ham. — 3e bureau, M. d'Abancourt. — 4e bureau, M. Ménilhon. — 5e bureau, M. le baron Delporte. — 6e bureau, M. Kratry. — 7e bureau, M. Barthélemy.

Pour les autres projets de loi, M. le président, conformément au vœu des bureaux, nomme lui-même les commissions.

Il est 3 heures 1/2, la séance est levée.

La chambre se sépare sans ajournement fixe.

On lit dans le Sémaphore du 26 :

Le bateau à vapeur anglais le Blazer, commandé par M. Mens, venant de Malte, est entré hier dans notre port avec des dépêches d'Orient. Divers bruits ont circulé sur les nouvelles qu'il apporte, mais ils ne nous paraissent pas avoir assez de fondement pour que nous les reproduisions. Toutefois, il paraît certain qu'il est chargé de dépêches importantes d'Alexandrie, à la date du 14, et qu'il n'apporte aucune nouvelle de Constantinople.

Tribunaux.

Un crime de faux témoignage qui présente les circonstances les plus affreuses a été puni par la cour d'assises de Riom. Le nommé Marien Dutour et Pierre Robillon, tous deux repris de justice, voulant se venger des frères Garmy et du nommé Bayard qui avaient déposé contre eux dans un procès correctionnel, les dénoncèrent comme coupables d'incendie, et déposèrent à plusieurs reprises qu'ils les avaient parfaitement reconnus au moment où le crime fut commis. Dutour avait incendié sa propre maison pour accuser ces malheureux, et Robillon avait obligé ses deux fils à déposer faussement.

L'acharnement de ces faux témoins, les contradictions dans lesquelles ils ont persisté malgré les démentis que les débats leur ont donnés, leur obstination à décrire minutieusement les habits que portaient les accusés pendant un événement qui avait eu lieu de nuit, ont rendu leur mensonge manifeste.

Les accusés ont été acquittés, et les faux témoins, traduits à leur tour en justice, se sont vus frappés de huit ans de travaux forcés pour Marien Dutour, et de dix ans pour Robillon. Ils ont

été exposés à Maringue, chef-lieu de la commune de Luzillat, où l'un et l'autre avaient leur domicile.

Une correspondance particulière de Luxembourg, adressée sous la date du 21 de ce mois, nous apprend que les commissaires pour la délimitation étaient arrivés l'avant-veille dans cette ville, et avaient eu la veille une première séance qui a duré très-long-temps, et dans laquelle on a traité l'affaire de Martelange. Cette question a emprunté aux exigences des commissaires hollandais une gravité nouvelle. Il ne s'agit plus du village de Martelange seulement, mais du territoire de la commune et de ses sections qui comprennent les forêts communales et domaniales de Martelange, d'une étendue de plusieurs milliers d'hectares et d'une grande valeur.

A Maestricht, on n'est pas parvenu non plus à se mettre d'accord sur rien.

Il paraît, de plus, que les commissaires hollandais exigent l'évacuation préalable de Martelange, et déclarent que l'occupation de ce village par les troupes belges ne leur permet pas de considérer les deux pays comme se trouvant sur le pied de paix et dans la position d'établir une discussion amicale sur les différends à régler entre eux.

— Il avait couru des bruits sinistres sur l'Alcibiade, qui faisait partie de l'expédition du Mexique et s'est trouvé en vue de Lorient pendant la violente tempête que l'on vient d'essuyer. On disait que ce navire s'était perdu corps et biens, que le second seulement et trois matelots avaient été sauvés.

Une lettre de Lorient donne heureusement des nouvelles moins fâcheuses. L'Alcibiade a en effet failli se perdre corps et biens; mais son habile commandant, M. Laguerre, a pu choisir un endroit favorable pour s'échouer, et trois hommes seulement ont perdu la vie. Tout porte à croire que l'Alcibiade pourra être retiré de l'eau.

Faits Divers.

On écrit de Laval :

« L'hiver dernier, un individu à l'accent méridional montrait en spectacle, à Valognes (Manche), une sorte de jeune fille, être difforme et souffrant qu'il décorait du nom de Lapone ou de la naine du Nord. Quelques personnes remarquèrent que cette femme cherchait, en arrière de son maître, à provoquer chez elles quelque sentiment de pitié et à se débarrasser du poids d'un secret qui semblait l'opprimer. Bientôt elles reçurent ses tristes confidences, et leur premier soin fut d'apporter un peu de nourriture à la malheureuse esclave qui venait de les faire. Une demoiselle prit le parti d'écrire au curé de la paroisse

où cette pauvre femme déclarait avoir reçu le jour, et dès ce moment tout le mystère d'un rapt abominable a été dévoilé.

» Cette malheureuse, appelée Marie Leroi, fille d'un menuisier de Pomerols (Hérault), aurait été enlevée, il y a plusieurs années, par une fille Latargue, et livrée au sieur Fournès, ancien huissier, pour en faire l'ignoble trafic dont nous venons de parler.

» Bien que remarquable par sa petitesse, Marie Leroi n'appartenait pas à cette classe particulière d'êtres comprimés dans le développement de leurs formes qu'on appelle nains. Une chute seule, arrivée lorsqu'elle était enfant, avait, en arrêtant dès ce moment sa croissance, fait dévier ses jambes de leur position naturelle et amené l'état dans lequel elle se trouvait. Depuis son enlèvement, une seconde chute, dont elle avait été victime dans les courses à cheval où son bourreau l'entraînait, n'avait fait qu'ajouter une nouvelle difformité à la pauvre créature. Enfin, soit qu'on l'attribue au manque de soins ou à la barbarie de Fournès, la perte d'un œil avait suivi la fracture de son bras, arrivée dans le cours de ses voyages. Mourant d'inanition, en butte aux violences de son ravisseur, elle avait plus d'une fois tenté de se soustraire à son empire; mais le patois dans lequel elle savait uniquement s'expliquer l'avait empêchée de se faire comprendre. A la longue pourtant, ayant appris un peu de français, elle est arrivée à trouver le moyen de sortir d'esclavage à Laval.

» Une instruction a été immédiatement commencée dans son pays, et la semaine dernière, en vertu d'une commission rogatoire, plusieurs témoins de Valognes ont été cités et ont déposé d'horribles faits venus à leur connaissance. Il a été déclaré notamment qu'au milieu des rigueurs de l'hiver, on voyait la malheureuse, à ses heures de spectacle, presque nue et les pieds posés sur la pierre, tandis que le cicérone Fournès déclamaient : « Voila la naine de Laponie : 10 degrés au-dessous de zéro du thermomètre Réaumur, c'est la température qui lui convient. »

— Il y a quelques jours, une scène tumultueuse a jeté l'effroi dans la ville du Beausset (Var). Quatorze prisonniers venaient d'y être conduits par la gendarmerie, et on les avait fait entrer dans la prison, quand ils se sont jetés sur les gendarmes; l'un de ces militaires a été renversé; un prisonnier lui a enlevé son sabre, et l'en a frappé. Ses camarades ont vainement essayé de le défendre, ils ont été refoulés au loin; déjà les prisonniers étaient maîtres de la rue, et personne ne doutait de leur évasion, quand ils sont allés se renfermer dans la prison le plus tranquillement du monde. Ces hommes avaient, disaient-ils, à se plaindre des gendarmes; ils se sont vengés d'eux, c'était tout ce qu'ils voulaient.

Extérieur.

ANGLETERRE. — Les journaux anglais n'offrent pas aujourd'hui un grand intérêt. Le Sun seul nous donne une nouvelle de quelque importance.

« La convention nationale, dit-il, s'est assemblée pour dis-

cuter la question de savoir si elle maintiendrait sa première décision relative à l'observation du mois sacré, ou cessation mensuelle du travail des ouvriers. »

Plusieurs orateurs ont signalé les inconvénients attachés au maintien de cette résolution que n'approuvent pas les classes ouvrières; d'autres membres ont soutenu que si l'assemblée priait des classes ouvrières et renoncerait à toute influence morale. D'ailleurs l'observation du mois sacré sera l'épreuve la plus concluante de la force des chartistes. Il a été décidé qu'il serait donné suite à la résolution.

MEXIQUE. — On écrit de Montevideo, 25 avril, au Globe, « Le blocus de Buénos-Ayres continue toujours sans qu'on puisse prévoir quand il sera levé. Le commodore américain Nicholson est arrivé ici, après avoir échoué dans sa tentative d'intervention entre Rosas et l'amiral français. »

Le 12 juillet courant, il a été trouvé un couvert en argent uni.

S'adresser à M. Raffeneau, commissaire de police, rue Grôlée.

DÉCÈS DU 24 AU 27 JUILLET.

Jeanne Malecot, veuve Villemagne, 78 ans, sans état, chez sa fille, rue de Noailles, 1. — Marie Denis, femme Pelissier, 56 ans, le mari bossuetier, grande rue Mercière, 37. — Jean Malgrange, 75 ans, calandrier, rue Dubois, 9. — Germain Bernard, 75 ans, rentier, rue Saint-Jean, 1. — Antoine Martheus, fils des défunts, 62 ans, teinturier, célibataire, place Henri IV, 5. — Marie Labrosse, fille des défunts, 46 ans et demi, fabricante d'étoffes, célibataire, rue Saint-Georges, 86. — Etienne Viallet, 68 ans, voiturier par eau, quai de Bondy, 162. — Marie Perrochia, veuve Vigière, 66 ans, rentière, quai Saint-Clair, 15. — Jeanne Pitaval, femme Fenet, 21 ans, pâtissier, place des Carmes, 9. — Agathe Valin, veuve Perret, 64 ans, rentière, rue Belle-Cordière, 24, trouvée morte dans sa chambre. — Michel Alban, 65 ans, rentier, place de la Gare, 1. — Marguerite Condamin, 52 ans, plieuse de soie, célibataire, place Saint-Clair, 9. — Etienne Gros, fils de Blaise, 7 ans, boulanger, rue de la Quarantaine, 46. — Barnabé Barrier, fils d'André, 11 ans et demi, menuisier, noyé, rue Poterie, 6. — Antoinette Mas, femme Jaudot, 66 ans, journalier, quai Saint-Benoît, 31. — Claudine Lodiou, veuve Combe, 76 ans, tailleur, rue Royale, 17. — Hôpitaux, 28. — Enfants au-dessous de sept ans, 11.

BOURSE DE PARIS DU 27 JUILLET.

Une légère amélioration de 1/8 0/0 sur les fonds anglais avait donné un nouvel espoir aux spéculateurs à la hausse. La fermeté des cours a été principalement due à la difficulté que les jouisseurs de la coulisse ont éprouvée pour racheter des rentes au parquet.

Table with 2 columns: Rente (Three, Four, Five percent), Rentes de Naples, Actions de la banque. Values: 79 75, 103, 111 90, 99 90.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ETUDE DE M<sup>e</sup> MISSOL, NOTAIRE, A LYON, PORT SAINT-CLAIR, n<sup>o</sup> 25.

A VENDRE. — Un fonds de café avantageusement situé, aux Brotteaux, commune de la Guillotière. S'adresser, pour les renseignements, audit M<sup>e</sup> Missol, notaire à Lyon, port Saint-Clair, 25. (1846)

(6654) A VENDRE, en gros ou en détail. — Belle propriété d'une contenance d'environ 140 bichérées lyonnaises, close de mur, située à Caluire, en face de l'Île-Barbe, d'un excellent produit. Des omnibus nombreux de l'Île-Barbe et de la Croix-Rousse la desservent.

S'adresser à M<sup>e</sup> Raymont, notaire, ou à M. Béro d, propriétaire, tous deux au bourg de Caluire.

(1849) A VENDRE A L'AMIABLE.

Une brasserie située à Lyon, avec l'achalandage et un matériel composé principalement de deux chaudières et leurs accessoires.

S'adresser à M<sup>e</sup> Bertin, notaire, à Lyon, place de la Préfecture, n<sup>o</sup> 7.

ANNONCES DIVERSES.

(6664) A VENDRE. — Un fonds de mercerie, bonneterie et rouennerie, très-bien situé, dans le quartier Saint-Jean. S'adresser au bureau central de renseignements, place Saint-Jean, n<sup>o</sup> 8.

Dépuratif végétal.

Le sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison prompte et radicale des maladies secrètes, nouvelles et anciennes, des dartres, gales, de toutes acrétes et vices du sang. On fait des envois. (Affranchir.)

A Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31; dépôts à Chalon, chez M. Buret, rue au Change, 23; à Bourg, M. Béraud; à Rive-de-Gier, M. Marthoud; à Saint-Etienne, M. Martinet, rue de Foy; à Valence, M. Reboulet, Grand'Rue. (2097)

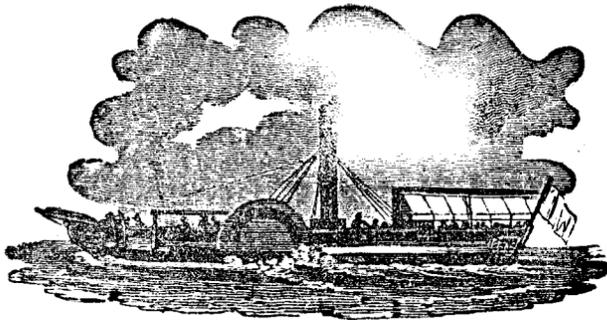
MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n<sup>o</sup> 12. (2102)

(200) COMPAGNIE GÉNÉRALE.



BATEAUX A VAPEUR

POUR

VALENCE, AVIGNON ET BEAUCAIRE.

Départs tous les jours.

POUR MARSEILLE DIRECTEMENT,

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedis, à quatre heures du matin.

Les bureaux quai et place de la Charité.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-prompentes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

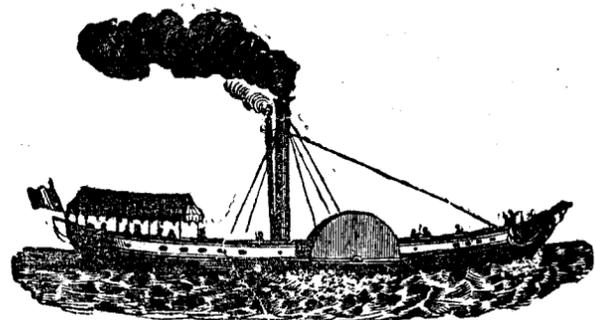
Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n<sup>o</sup> 23, à Lyon. — A Saint-Etienne, chez MM. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (2031)

(6667) Neuf cents schalls anciens en laine, fantaisie, soie et madras, en toutes grandeurs, à vendre à grands sacrifices, en gros et en détail; stoff 5/4, à 3 fr. l'aune; quarvingt-seize gilets faits neufs en étoffes de soie noires, unies et façonnées, laine et coton, à 3 fr. 50 c., 2 fr. 50 c. en totalité, rue Luizerne, n<sup>o</sup> 4, au 1<sup>er</sup>.



LE PAPIN,

BATEAU A VAPEUR EN FER, A BASSE PRESSION,

CONTINUE SON SERVICE

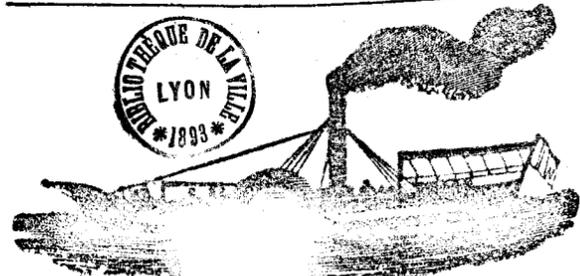
DE LYON A CHALON ET RETOUR.

Il est le seul qui durant les basses eaux NE TRANSBORDE PAS EN ROUTE.

Il partira de Lyon :

Le 30 juillet.

Il partira de Chalon les jours impairs. (210)



LE PAPIN N<sup>o</sup> 1

DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR

A BASSE PRESSION.

Partira du port des Cordeliers,

Le mardi 30 juillet, à quatre heures du matin fixes.

POUR VALENCE, AVIGNON ET BEAUCAIRE. (211)

Il prendra voyageurs et marchandises.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.